

Une offre de qualité

Dans un environnement économique morose depuis déjà de nombreuses années, il faut parvenir à faire plus que « s'adapter ».

En France, la loi et la réglementation ont pris un caractère tentaculaire, sans compter l'internationalisation croissante des échanges économiques. Dans ce contexte, il est difficile pour nos clients d'exprimer parfaitement leur demande, ne serait-ce que parce que, la plupart du temps, ils ont d'abord besoin de connaître la réalité de leurs problèmes juridiques ou judiciaires face à une situation donnée.

Pour un cabinet d'avocats d'affaires, l'offre est donc déterminante. Nous l'avons structurée par la seule chose qui vaille : la spécialité, technique ou sectorielle, car elle est garante de la compréhension des situations et de la pertinence de nos analyses.

Choisir notre cabinet, c'est faire appel à des avocats réellement, et donc efficacement, connaisseurs d'une branche du droit ou d'un secteur d'activité particulier.

C'est ainsi que, à nos huit départements existants:

- Droit des sociétés Fusions-Acquisitions,
- · Organisations non lucratives,
- Droit social Protection sociale,
- Droit fiscal, Contentieux,
- Droit immobilier,
- Droit public,
- Professions libérales,

est venu s'ajouter un petit nouveau :

• Sciences du vivant.

Thomas ROCHE décrit précisément ci-après pourquoi, comment et où il intervient avec son équipe. Gageons que ce nouveau département connaîtra un développement aussi important que certains de ses aînés.

Car si l'offre doit être correctement structurée, elle doit également être assez étoffée pour tenir compte des impératifs de délai et satisfaire au mieux les personnes qui nous font confiance.

Avec aujourd'hui plus de 80 avocats entre nos bureaux de Lyon et Paris, nous sommes en mesure de répondre de façon suffisamment construite, précise et rapide pour donner du sens à notre devise « la qualité de la relation ».

Notre dessinateur Cannella ayant choisi pour ce numéro la symbolique de l'arbre, force est de constater que nos racines lyonnaises donnent aujourd'hui de belles et nombreuses branches. Pour reprendre la formule des anciens : « Avant! Avant! Lion le melhor! »

Amaury NARDONE Président du Conseil d'Administration



DE LA RELATION

Journal d'information de DELSOL Avocats - N°9 - Décembre 2013

Un nouveau département : « Sciences du vivant »

Les innovations scientifiques, médicales et technologiques des dernières décennies ont suscité l'émergence d'un droit des sciences de la vie et des technologies médicales, destiné à répondre aux aspirations sociétales et éthiques de populations soucieuses de réguler et d'encadrer ces nouvelles activités, d'en définir le financement, d'assurer la sécurité sanitaire et de sanctionner les comportements à risque.

Les domaines d'intervention de ce pan du droit sont aussi divers que les champs d'activité nés du progrès médical et scientifique, lui-même perpétuellement en évolution.

Dorénavant, le droit encadre l'expérimentation animale, les essais cliniques menés sur la personne humaine, les médicaments, les dispositifs médicaux, les solutions de diagnostic, le remboursement des produits de santé, l'utilisation d'échantillons à des fins de recherche, les produits de thérapie cellulaires. les nanomatériaux, les technologies médicales, la médecine personnalisée, la génétique, la santé mobile (m-health), les logiciels d'aide à la prescription, le serious game en santé, l'hébergement des données médicales, etc.

La consommation de soins et biens médicaux représente 9% du PIB

français, les dépenses globales de santé atteignent même 12%.

Ce secteur majeur, fortement internationalisé, sensible sur les plans sociétal, économique et de l'emploi, moteur de croissance et d'innovation, mobilise des acteurs aussi variés que ceux de la recherche et développement, de la chimie, de l'industrie pharmaceutique ou phytosanitaire, de la distribution spécialisée, des professionnels de santé, des laboratoires d'analyse, du matériel médical, des établissements de soins ou de l'administration. Associations, PME, grands groupes, inventeurs, professions libérales, structures publiques, s'y côtoient.

Les enjeux sont complexes et parfois même contradictoires. Ainsi, les entreprises du secteur de la santé sont incitées à innover ; pour autant nos systèmes de santé ont-ils les moyens d'acquérir ou de proposer les solutions thérapeutiques innovantes attendues? L'innovation implique des risques, une recherche constante de financements. d'indispensables collaborations entre les secteurs public et privé. Une telle dynamique, exigeant d'importants investissements, ne peut se passer d'un cadre juridique clair qui ne doit pas constituer un frein, mais au contraire un terrain sûr dans lequel ancrer les espoirs de progrès techniques et technologiques.

Dans ce secteur complexe et protéiforme, se croisent ainsi des règles d'ordre public, des partenariats entre institutionnels et sociétés innovantes, celles-ci pouvant parfois se situer hors du territoire français ou européen, des questionnements d'avant-garde sur des technologies nouvelles qui interrogent de grands principes éthiques, des sujets liés à la protection de l'innovation comme à celle des personnes.

Cette matière demande donc d'allier l'imagination, atout premier de l'avocat, aux textes internationaux et lois dites spéciales - qui s'avèrent bien souvent techniques en ce domaine - mais aussi à la stratégie contractuelle, afin de donner naissance à des partenariats efficaces, y compris entre acteurs aux horizons, tant techniques que géographiques, aux modes de fonctionnement et aux enjeux bien différents. Elle exige de l'avocat une totale imprégnation des spécificités du secteur.

La vocation de notre département « Sciences du vivant » est d'assister les acteurs sur les aspects juridiques, parfois judiciaires, liés aux activités et solutions qu'ils s'efforcent de mettre en œuvre dans leur multiplicité de champs d'intervention.

Nos activités consistent d'abord à identifier et appréhender les législations et réglementations applicables ou en gestation, afin de restituer ces règles impératives de manière opérationnelle. Cette restitution peut prendre la forme de formations, de rédaction de notes juridiques ou d'élaboration de procédures. Il s'agit ensuite le plus souvent d'étudier la faisabilité d'un projet et de proposer un cadre dans lequel celui-ci pourra s'inscrire. Reste à le faire accepter des différentes parties prenantes sans le vider de sa substance et à le faire vivre dans la durée au gré de l'avancement et de l'évolution du projet.

Un développement centré sur les personnes,

Arrivée de Thomas ROCHE, associé du nouveau département « Sciences du vivant »



Thomas ROCHE a intégré le cabinet début septembre avec son équipe : au bureau de Lyon Audrey BRONKHORST, au bureau de Paris Steve CHRETIEN.

Âgé de 37 ans, Thomas ROCHE est diplômé de l'Université Jean Moulin Lyon III. Il est titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité et du Magistère Juriste d'affaires – DJCE (Diplôme de juriste conseil en entreprise).

Il a débuté sa carrière en 2000 par une première expérience de six mois à Montréal avant d'intégrer le cabinet Féry & Associés à Lyon, en tant qu'avocat collaborateur.

Fin 2002, il a créé le cabinet Roche & Associés (devenu ensuite Roche Avocats), dédié aux technologies innovantes

(sciences du vivant et technologies de l'information et des communications), qu'il a développé jusqu'en 2013, avant de nous rejoindre.

Il accompagne les entreprises de la santé et des technologies médicales, ainsi que leurs partenaires, à toutes les étapes de la vie de leurs produits (médicaments, dispositifs médicaux, cosmétiques, DMDIV, compléments alimentaires, etc.), qu'il s'agisse de leur développement, évaluation préclinique ou clinique, mise sur le marché, remboursement ou distribution. Il les conseille dans leurs relations avec les professionnels et établissements de santé et réalise, pour certains d'entre eux, une gestion externalisée des procédures relatives à la mise en œuvre de ces relations contractuelles.

Il les assiste aussi lors d'inspections menées par les autorités sanitaires et défend leurs intérêts dans le cadre de contentieux administratifs

Développant un intérêt tout particulier pour les questions liées à la bioéthique, il anime un blog dédié à la recherche médicale et au droit (www.sciencesduvivant.delsolavocats.com).

Confronté à de nombreuses situations de collaboration impliquant des acteurs français et nord-américains du secteur de la santé et désireux d'accentuer son implication dans les échanges avec le Canada, Thomas ROCHE vient d'être admis au Barreau du Québec après sa prestation de serment à Montréal début novembre.

Il explique pourquoi il a choisi DELSOL Avocats:

« Mes clients ont à la fois besoin de prestations juridiques complémentaires aux miennes, notamment en matière corporate, d'une présence internationale de plus en plus marquée et d'une rationalisation de leur recours aux conseils externes; j'ai donc choisi de m'adosser à un cabinet pluridisciplinaire pour pouvoir intervenir en synergie avec des équipes structurées et apporter une prestation full service en France et à l'étranger. Mais je voulais aussi associer mon avenir à un cabinet à taille humaine, avec une âme, avec une culture entrepreneuriale, et avec la même approche exigeante du métier et du service que la mienne. »



Sciences du vivant: enjeu

Les perspectives et échéances législatives de 2014 nous conduisent à porter une attention toute particulière sur :

- La proposition de règlement européen sur les essais cliniques de médicaments qui pourrait être adoptée à la fin du premier trimestre 2014. Elle prévoit une entrée en vigueur du règlement deux ans après sa promulgation, soit potentiellement en 2016. La création de ce cadre juridique européen unique conduira à une adaptation des législations nationales et induira d'importantes évolutions procédurales et contractuelles pour les acteurs des essais cliniques.
- Les propositions de règlements européens sur les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostics in vitro. Même si ces textes semblent moins avancés que le précédent, leur adoption avant les prochaines élections législatives européennes reste

Arrivée de Manuel WINGERT, of counsel spécialiste des entreprises en difficulté

En cette période économique difficile qui voit de plus en plus d'entreprises menacées, nous souhaitions offrir aux dirigeants l'accompagnement spécifique leur permettant de franchir une passe difficile. Manuel WINGERT a donc rejoint le bureau de Paris de notre département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions » mi-décembre. Son expérience de terrain acquise au sein d'une étude d'administrateur judiciaire lui permet de connaître intimement les différentes facettes du fonctionnement de l'entreprise ; cette culture du pragmatisme est essentielle en période de crise.

Âgé de 42 ans, Manuel WINGERT est titulaire d'une maîtrise de droit des affaires obtenue à l'Université R. Schuman Strasbourg III et d'un DESS Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises obtenu à l'IAE de Strasbourg. A l'issue des formations suivies à l'Université Paris Dauphine, il obtient ensuite le Certificat de fin de stage d'Administrateur Judiciaire délivré par le CNAJMJ.

Il débute sa carrière en 1996 au sein de l'étude de Philippe CONTANT, administrateur judiciaire, dont il est le principal collaborateur jusqu'en 2006. Il y traite d'importants dossiers d'entreprises en difficulté sur le quart nord-est de la France.

Après avoir prêté serment en 2006, il rejoint le Barreau de Paris et intègre le cabinet d'avocats Kerouaz, spécialisé en restructuration des entreprises (in bonis ou en difficulté).

Il accompagne principalement des chefs d'entreprises, des



créanciers, des débiteurs, des repreneurs, ainsi que des administrateurs et mandataires judiciaires, lors de situations de prévention ou de traitement des difficultés des entreprises, qu'il s'agisse de procédures préventives (mandat ad hoc, conciliation) ou collectives (sauvegarde, redressement, liquidation).

Ses compétences s'exercent en matière de responsabilité des dirigeants, de cautionnement, de contrats commerciaux, de baux, de recouvrement, de concurrence, de droit des sociétés et de droit du travail, tant en conseil qu'en phase contentieuse éventuelle.

Il est membre du jury d'admission au Mastère HEC – Entrepreneurs.

Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » explique pourquoi le département se félicite de l'arrivée de Manuel WINGERT : « Si notre seul département compte aujourd'hui, entre ses bureaux de Lyon et Paris, 22 avocats, aucun d'entre nous ne dispose d'une telle expertise des procédures collectives. Dans un contexte économique tendu, l'expérience acquise par Manuel WINGERT, aussi bien dans l'administration judiciaire que dans un cabinet exclusivement dédié aux redressements, nous permet de compléter utilement et efficacement notre offre. Il est en outre le bienvenu car sa personnalité répond à notre volonté de « qualité de la relation ». »

leurs compétences et leurs complémentarités



x et perspectives 2014

envisageable. En attendant, il convient de s'intéresser aux récentes évolutions adoptées par la Commission européenne sur le fonctionnement et le contrôle des organismes notifiés.

- Le Code « Transparence » de l'EFPIA (Fédération européenne des industries et associations pharmaceutiques) relatif « à la divulgation des transferts de valeurs des laboratoires pharmaceutiques aux professionnels et aux organisations de santé ». En tant que véritable Sunshine Act européen, ce Code a vocation à compléter les dispositions françaises issues de la loi Bertrand pour une première publication en 2016. Le département
- « Sciences du vivant » étoffe donc son offre
- « Transparence » et propose un accompagnement dédié à l'implémentation des dispositions de ce Code.

Nomination de quatre avocats of counsel

Le cabinet a nommé cet été en tant qu'avocats of counsel quatre collaborateurs de talent : Anne-Sophie FRANC, Stéphanie GUILLOT, Henri-Louis DELSOL et Gilles VERMONT.

Ces nominations s'inscrivent pleinement dans la stratégie de développement continu et maîtrisé du cabinet. Elles viennent reconnaître le talent et l'implication de quatre avocats fidèles et expérimentés, qui font preuve à la fois d'expertise technique, d'empathie vis-à-vis des clients et d'un grand dynamisme, contribuant ainsi à l'efficacité des prestations du cabinet et au développement de ses activités sur ses marchés rhônalpin et francilien.

Droit des sociétés Fusions-acquisitions Promotion de Stéphanie GUILLOT à Lyon

Âgée de 38 ans, Stéphanie GUILLOT est diplômée de l'Université Jean Moulin Lyon 3 où elle a obtenu un DEA de droit des affaires.



Après une première collaboration de dix-huit mois au sein du cabinet lyonnais JPS Consultants, elle a intégré en juin 2004 le département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions » du bureau de Lyon.

Outre une activité classique en droit des sociétés et droit des contrats, elle a développé

une pratique reconnue en matière de fusions-acquisitions (croissances externes, spin-offs), de LBO (acquisitions ou cessions), de droit boursier et de restructurations d'entreprises (fusions, scissions, apports).

Elle intervient principalement pour des entreprises industrielles et de service, certaines cotées, ainsi que pour des fonds d'investissement et des managers.

Promotion de Henri-Louis DELSOL à Paris

Âgé de 33 ans, Henri-Louis DELSOL est diplômé de l'Université Jean Moulin Lyon 3 (maîtrise en droit des affaires) et de l'Université d'Aix-Marseille 3 (DESS-DJCE en droit des affaires internationales). Il est également titulaire d'un LL.M en droit des affaires, obtenu à Georgetown University (Washington D.C., États-Unis).

Avant de rejoindre notre bureau parisien début 2010, il a exercé pendant quatre ans au sein du cabinet Bredin Prat à Paris.

Avocat aux barreaux de Paris et de New-York, il a développé une pratique reconnue en matière d'acquisitions, de cessions et de restructurations (fusions, apports partiels



d'actifs, LBO, etc.), d'opérations boursières (cessions de blocs, offres publiques et émissions obligataires), de levées de fonds auprès de business angels et d'investisseurs financiers et industriels.

Il intervient régulièrement sur des opérations transfrontalières, notamment transatlantiques et travaille aussi bien en anglais qu'en français.

Organisations non lucratives Promotion d' Anne-Sophie FRANC à Lyon

Âgée de 39 ans, Anne-Sophie FRANC est diplômée de l'Université Jean Moulin Lyon 3 où elle a obtenu un DEA de droit des affaires.

Elle a débuté sa carrière en 1999 au sein du cabinet Lamy & Associés à Lyon; elle a ensuite exercé au sein des cabinets Sofiral (groupe Fiducial) et Quadratur, avant de rejoindre en mai 2005 le département « Organisations non lucratives » du bureau de Lyon.



Outre une activité classique auprès des acteurs traditionnels de l'économie sociale et solidaire (associations, fondations, etc.), elle a développé une expertise spécifique dans le secteur médico-social et santé. Elle intervient ainsi en matière corporate, fiscale et lors de restructurations, pour des mutuelles, des établissements de soin et des établissements accueillant des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des enfants en difficulté.

Elle est chargée d'enseignement à l'IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales) et vice-présidente de la commission « Droit des associations » de l'Ordre des avocats de Lyon.

Contentieux Promotion de Gilles VERMONT à Paris

Âgé de 36 ans, Gilles VERMONT est titulaire d'un DEA de droit privé général obtenu à l'Université de Tours, ainsi que d'un DESS CAAE (Certificat d'aptitude à l'administration des entreprises) délivré par l'IAE de Tours.

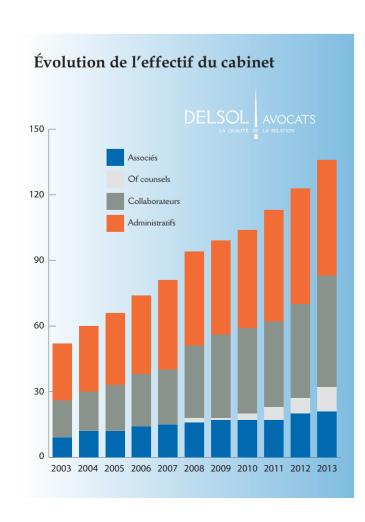
Avant de rejoindre le département « Contentieux » de notre bureau parisien début 2011, il a notamment exercé au sein du cabinet parisien Ngo Migueres & Associés.



Inscrit au Barreau de Paris depuis 2002, il a développé une pratique reconnue en matière de contentieux et

précontentieux des affaires (litiges liés aux opérations de fusions-acquisitions, litiges entre associés, responsabilité des dirigeants sociaux), en matière de contentieux commercial (principalement en droit des pratiques restrictives de concurrence, droit de la distribution, responsabilité produits et risque industriel), ainsi qu'en matière de procédures collectives.

Il intervient pour une clientèle française et internationale d'entreprises industrielles, commerciales ou de service, tant en français qu'en anglais.





Nathalie PEYRON, associée du département « Droit immobilier », organise le 2 juillet à Paris un petit-déjeuner débat sur le thème « La prise en compte des risques du sol lors d'une acquisition immobilière », qu'elle coanime avec David de LUCA, de la société Sol Conseil, et Olivier HERRNBERGER, notaire de l'étude GMH Notaires.

Avec ces mêmes partenaires, elle organise et anime le 20 septembre à Paris un petit-déjeuner débat sur le thème « Maîtres d'ouvrage : comment gérer le risque de la pollution des sols ? Du comité d'engagement à la signature des marchés de travaux ».



Camille ROUSSET. associée, et Mickaël PHILIPONA, avocat du département « Droit social - Protection sociale », animent le 2 juillet à Lyon la réunion que l'UIC (Union des industries chimiques) organise sur

la loi de sécurisation de l'emploi.

Avec Frédéric SUBRA, associé du département « Droit fiscal », et plusieurs experts extérieurs, Camille ROUSSET organise un petit-déjeuner à Lyon le 3 octobre sur l'actualité en matière de protection sociale complémentaire et de prévoyance, d'une part, et d'hygiène et sécurité d'autre part.

Camille ROUSSET, associée du département « Droit social – Protection sociale », organise le 12 septembre à Lyon une conférence-débat de droit comparé anglais, espagnol, français et

italien sur le choix du contrat commercial ou salarié permettant de développer au mieux une activité commerciale dans les pays représentés. La journée est animée par notre cabinet pour les aspects législatifs français (Camille ROUSSET sur les aspects de droit social, Philippe DUMEZ et Emmanuel KAEPPELIN sur les aspects de droit des contrats, Alexis CHABERT sur les aspects contentieux), par les cabinets ABBATESCIANNI (Charlotte FRANZONI), LABLAW (Angelo QUARTO) et TOFFOLETTO DE LUCA (Léa ROSSI) pour les aspects législatifs italiens, par le cabinet ESSEX LEGAL SERVICES (Emma THOMAS) pour les aspects de common law britannique, et le cabinet GUERRERO ACOSTA (Miguel GUERRERO) pour les aspects législatifs espagnols.

Lors de Patrimonia, la convention annuelle des professionnels du patrimoine, tenue à Lyon les 26 et 27 septembre, Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives », anime une conférence sur le thème « La philanthropie : une réponse forte et mondiale à l'échec de l'État Providence ou le retour des inégalités sociales?»

Il participe au jury chargé par Le Monde des Fondations d'établir en novembre la liste des huit fondations qui ont compté en région Rhône-Alpes en 2013.

Frédéric SUBRA, associé du département « Droit fiscal », intervient sur le thème des transferts d'actifs des entreprises lors du colloque organisé à Lyon le 21 novembre par l'Université Jean Moulin Lyon 3 sur les délocalisations.

Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives », coanime à Paris les 21 novembre et 10 décembre avec Sophie JARRIJON, avocate du département, et avec François JÉGARD et Jean-Pierre LAGAY, experts comptables et commissaires aux comptes du cabinet Jégard, deux ateliers sur les aspects de la loi ESS relatifs aux organismes sans but lucratif.

Mathieu LE TACON, of counsel du département « Droit fiscal », anime à Paris le 19 décembre une formation de l'organisme EFE sur la réforme des plus-values immobilières des particuliers issue de l'instruction du 9 août 2013.

Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives », fait le point pour Sens & Finance d'avril sur la réduction d'ISF pour don dans le cadre de la réforme 2013 de l'ISF.

Mathieu LE TACON, of counsel du département « Droit fiscal », rédige le billet d'humeur paru dans Les Nouvelles Fiscales en date du 15 avril 2013 et intitulé « Affaire Cahuzac : rouvrez la cellule de régularisation! ». Il analyse pour la Revue de droit fiscal du 25 avril une décision de la Cour de cassation sur la répartition inégalitaire des bénéfices et les mutations à titre gratuit. Il publie pour le numéro de mai du mensuel Echanges, la revue de la DFCG (association des directeurs financiers et du contrôle de gestion), une contribution technique sur la gestion des déficits fiscaux; pour son numéro de juin, il se penche sur le préfinancement du CICE. Il est interviewé le 15 mai par le quotidien suisse Le Temps sur la régularisation fiscale en France, par Challenges le 5 juin sur la possibilité de négocier ses impôts, par Le Figaro Magazine du 21 juin dans le cadre d'un article intitulé « Évasion fiscale : panique sur les comptes en Suisse ».

DELSOL AVOCATS PREMIER AU PALMARES 2013 DES AVOCATS DE LYON

Le magazine Le Monde du Droit, en partenariat avec l'AFJE (Association Française des Juristes d'entreprise) a établi son premier palmarès des cabinets d'affaires en Rhône-Alpes. Parmi les 43 participants, notre cabinet, déjà le plus important en nombre d'avocats et de spécialités, est le premier avec 3 médailles d'or (fiscal, santé et construction) et 1 de bronze.

Alexis CHABERT, of counsel du département « Contentieux », publie dans le bimestriel Le Journal du Management Juridique de mai 2013 une chronique de contentieux commercial sur les problèmes de preuve en matière de concurrence déloyale. Il rédige pour le bimestriel Option Droit & Affaires de mai 2013 un article de fond intitulé: « Application en justice d'un pacte d'associés : la clarté des clauses est déterminante ».

Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », rédige pour le dossier « Faire ou faire faire ? » du mensuel Echanges de mai un témoignage intitulé « L'avocat, plus qu'un choix ».

Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives », rédige pour le mensuel Associations mode d'emploi de mai un article intitulé « Quand doit-on rembourser une subvention?». Il publie dans le bimestriel Le Monde des Fondations de juin-juillet un plaidoyer

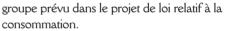


sur la gouvernance des fondations et dans le numéro de septembre-octobre un article intitulé « Pourquoi il faut préserver le mécénat d'entreprise ». Il collabore avec le bimensuel Juris associations, le 15 juin via une contribution technique sur la taxation des dons manuels, le 15 octobre via une contribution technique sur l'exclusion du régime du mécénat pour les sociétés à but non lucratif.

Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives », est interrogé par l'hebdomadaire Tribune de Lyon du 5 septembre sur les règles à respecter pour organiser loteries et bingos.

Jean-Philippe DELSOL, avocat fiscaliste et associé du département « Droit des sociétés – Fusionsacquisitions », avance dans Le Figaro des 24 et 25 août des pistes pour limiter la dérive des dépenses sociales: « Il vaudrait mieux être assurés qu'assistés ». Il signe le point de vue des Échos du 26 septembre sur le thème « Des impôts sur l'impôt ou le cynisme fiscal du gouvernement ».

Stéphane PERRIN, associé du département « Contentieux », rédige avec sa collaboratrice Agnès BARSI un article sur le cybersquatting passif pour le numéro d'octobre du bimestriel le Journal du Management Juridique. Il est interviewé le 28 octobre par **Droit-inc** sur le régime de l'action de



Henri-Louis DELSOL, of counsel du département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », et Gilles VERMONT, of counsel du département « Contentieux », rédigent pour le mensuel Droit des sociétés - Juris Classeur de décembre une étude sur la cession de droits sociaux, intitulée « La compensation d'une créance au titre d'une garantie de passif avec un complément de prix ».

Focus

Les 3 lauréats 2013 du fonds de dotation sont choisis



Parmi les quatre-vingt-dix dossiers de candidature recus dans le cadre de l'appel à projets lancé cet été, le conseil d'administration du fonds de dotation DELSOL Avocats en a présélectionné cinq. Chacun des cinq organismes a présenté publiquement sa structure et son projet pendant une quinzaine de minutes lors du Forum National des Associations et Fondations à Paris, le 24 octobre dernier.

Le jury était composé de trois membres du fonds de dotation (Jean-Baptiste Autric, Xavier Delsol, Lionel Devic), de Nicolas Douchement, commissaire du Forum National des Associations et

Fondations, et d'Etienne Villemain, président de l'association Lazare et lauréat de l'édition 2012. Laurent Butstraën, associé du cabinet, assurait le rôle de modérateur.

Le premier prix, d'un montant de 14 000 €, a été décerné à l'association LES PONEYS ET L'AUTISME, dont la mission est de promouvoir la relation et les contacts entre les poneys et les enfants autistes pour contribuer à l'épanouissement de ces derniers.

Le deuxième prix, d'un montant de 6 000 €, a été décerné à l'association SOS DETRESSE, qui a pour vocation d'apporter un soutien moral, matériel ou financier direct aux

femmes en détresse, sans distinction de race ni de religion, en particulier les femmes enceintes.

Le troisième prix, d'un montant de 3 000 €, a été décerné à l'association LIBRES TERRES DES FEMMES, qui a pour objet l'accompagnement et le suivi des femmes victimes de violences conjugales.

De La Relation N°9 Décembre 2013 Directeur de publication : **Amaury NARDONE**

PARIS

4 bis, rue du Colonel Moll 75017 PARIS Téléphone: 33 (0) 1 53 70 69 69

Télécopieur: 33 (0)1 53 70 69 60

LYON

12. quai André Lassagne 69001 LYON Téléphone: 33 (0)472 102030 Télécopieur: 33 (0)4 72 10 20 31

> **MARSEILLE** 1, place Félix Baret

13006 MARSEILLE Téléphone: 33 (0)4 91 04 03 86 Télécopieur: 33 (0)4 91 54 36 18

Pour plus d'informations :

www.delsolavocats.com